

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2021-D-01	Décision Modificative N°1 budget communal 2021
2021-D-02	Création de postes
2021-D-03	Lancement d'un projet de crèche
2021-D-04	Approbation de la modification des statuts du sivu
2021-D-05	Achat des locaux commerciaux
2021-D-06	Projet d'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo
2021-D-07	Garantie d'emprunt Alpes Isère Habitat pour logement lotissement bisso
2021-D-08	Création d'un conseil municipal des enfants
2021-D-09	Vente du Tracto pelle
2021-D-10	Subventions aux associations
2021-D-11	Tirage au sort des jurés d'assises 2022
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Jean-Luc TRAVERSA, Valérie ARGOUD, Loris SCARPA Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Sevgi PINARBASI, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, François BOUCLY, Noël LECA, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Françoise MATHERN-DEGOBERT
Marie-Blanche PERRIN donne pouvoir à Noël LECA
Yvonne RATEAU donne pouvoir à Didier BUISSON

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

2021-D-01	Décision Modificative N°1 budget communal 2021
------------------	---

Monsieur le Maire vous propose de réaliser quelques ajustements sur le budget communal afin de tenir compte de nouveaux projets mais aussi des remarques du percepteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, moins Noël LECA qui s'abstient,

— **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget communal 2021

Fonctionnement	dépenses		recettes	
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
615231 entretien réparation de voirie (sur-équilibre bp)		4 990,17		
615231 entretien réparation (pour équilibre de section)		17758,64		
6817 – 68 dotation provisions actif circulant	8000			
6817 – 042 dotation provisions actif circulant		8000		
022 Dépenses imprévues (ajustement à – 7,5%)	81675			
023 Virement à l'investissement		73675		
654 pertes sur créances irrécouvrables		5 251,19		

775 produit de cession du tractopelle				20000
TOTAL	89675	109675	0	20000
Total fonctionnement	20000		20000	
Investissement				
	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
021 Virement du fonctionnement				73675
4912 – 040 dépréciation des comptes de tiers				8000
020 Dépenses imprévues investissement		14575		
020 Dépenses imprévues investissement (sur-équilibre)		3400		
2115 terrains bâti Vente du terrain rue du 11 novembre				180000
2138 autres constructions local commercial		220500		
2138 Frais d'actes achat local commercial		10000		
2183 Achat de matériel informatique		10000		
21318 Vestiaires du foot de la bâtie		3200		
13158 subvention d'équipement transférable		16 845.12		
13258 subvention d'équipement non transférable				16 845.12
2121 plantations				48824,84
2128 aménagement de terrains		48824,84		
TOTAL	0	327344,96	0	327344,96

2021-D-02	Création de postes
------------------	---------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création de postes, le premier comme adjoint administratif de deuxième classe pour assurer le secrétariat du centre communal de santé, le second comme agent de maîtrise pour assurer l'encadrement du pôle espaces verts des services techniques et le dernier comme adjoint administratif de deuxième classe pour étoffer l'équipe d'accueil administratif.

Monsieur Leca propose de se laisser la possibilité de recruter une secrétaire médicale, plus à même selon lui de seconder un médecin dans le traitement administratif des dossiers des patients.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif, ou de secrétaire médicale selon les candidatures, pour le secrétariat du centre communal de santé,
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif pour l'accueil administratif du public de la mairie et des mairies annexes,
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe pour assurer l'encadrement du pôle espaces verts des services techniques municipaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces recrutements.

2021-D-03	Lancement d'un projet de crèche
------------------	--

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'intercommunalité des Vals du Dauphiné de créer un véritable service de garde d'enfant en créant une crèche au centre-ville. Il rappelle que les finances de l'intercommunalité ne permettent pas la construction d'un nouveau bâtiment. Monsieur le Maire propose donc de réfléchir à la construction d'un nouveau bâtiment qui permettrait d'accueillir ce service. Il propose de lancer une étude afin de préciser le projet et le coût de l'opération.

Il propose également de répondre favorablement aux demandes de modifications et de mises en conformité des locaux actuels de la Bâtie afin de pouvoir obtenir un agrément pour poursuivre l'activité actuelle, en multi accueil, pour 15 enfants, sur 5 jours par semaine, jusqu'à l'ouverture de la future crèche. Ces travaux de mise en conformité sont évalués à 22829€ ht et donneraient lieu à subvention de la CAF à hauteur de 80%.

Il demande au conseil municipal de se positionner sur ces deux projets.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de mettre en conformité les locaux actuels de la Bâtie, par des travaux estimés à 22829€ht, afin d'accueillir un multi accueil de 15 places à sur 5 jours par semaine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les travaux et signer tous les documents nécessaires à cette mise en conformité,
- **VALIDE** le principe de lancer une étude afin de préciser le besoin et la faisabilité de la construction d'une crèche de 30 places en centre ville des Abrets en Dauphiné, ainsi que son enveloppe financière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer cette étude et à signer tous les documents nécessaires.

2021-D-04	Approbation de la modification des statuts du sivu
------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation du SIVU du Collège Marcel Bouvier et présente le projet de modification des statuts. Ludovic Leprêtre donne lecture du projet de statuts. Il propose au conseil municipal de valider ces statuts.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins Claire CHUZEL-MARMOT qui s'abstient,

- **APPROUVE le projet de modification de statuts du SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier tel que présenté par le Maire,**

2021-D-05	Achat des locaux commerciaux
------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-D-13 dans laquelle la commune vend 180000€ un terrain et s'engage à racheter deux locaux commerciaux dans le futur bâtiment soit un prix de 253270€ plus 50654,20€ de tva. Il était prévu que le prix serait réajusté en fonction du mesurage.

Après mesurage, les locaux sont métés à 194m². Le prix de vente est fixé à 1333€le m², soit un prix de 258.602€ plus 51.720,40€ de tva. Il précise que la vente du terrain sera financièrement soldée à hauteur de 180.000 Euros par le prix d'achat des deux locaux commerciaux. Le surplus sera versé conformément aux dispositions de l'article L 2241-3 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente l'avis de France Domaine qui valide le prix des locaux. Il propose donc au Conseil Municipal de signer l'acte d'achat des deux locaux.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **CONFIRME** les termes de la délibération 2019-D-13 pour le rachat des deux locaux commerciaux en rez de chaussée pour un prix de 1333€ le m² soit 258.602€ plus 51.720,40€ de tva.
- **CONFIRME** que la vente du terrain pour 180000€ sera réglée par l'achat des deux locaux commerciaux intervenant le même jour.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Philippe THIEBAUT, Premier adjoint dans le cadre de sa délégation, à signer l'acte et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

2021-D-06	Projet d'enfouissement des réseaux rue Victor Hugo
------------------	---

AJOURNEE

2021-D-07	Garantie d'emprunt Alpes Isère Habitat pour logement lotissement bisso
------------------	---

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Alpes Isère Habitat qui souhaite acheter les 6 maisons restantes de l'opération de construction de Capelli, dans le lotissement Bisso. Avant d'engager l'opération, Alpes Isère Habitat sollicite la commune afin de connaître son intention d'apporter sa quote part de garantie d'emprunt au financement de cette opération.

Une part du financement sera garantie par le Département, le solde par l'Intercommunalité et la Commune, respectivement à 60% et 40% de ce qui ne sera pas garanti par le Département de l'Isère.

Le montage financier sera précisé ultérieurement, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner simplement un avis.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'achat des maisons restantes dans le lotissement Bisso envisagé par Alpes Isère Habitat,
- **ACCEPTE** le principe de garantir l'emprunt contracté par Alpes Isère Habitat pour la quote part communale, pour cette acquisition de 6 maisons dans le lotissement Bisso.
- **DIT** que l'engagement communal définitif se fera sur la base du projet d'achat et de financement précis et du détail des engagements pris par les autres collectivités (Intercommunalité et Département)

2021-D-08 Création d'un conseil municipal des enfants

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marc FUGIER et Hélène PEGOUD qui présentent le projet mis au point avec les écoles et la commission scolaire afin de créer un conseil municipal des enfants.

Ils présentent la charte et le fonctionnement envisagés pour ce conseil municipal des enfants et proposent de valider sa création et les dispositions de son fonctionnement présenté dans la charte.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **VALIDE** la création d'un conseil municipal des enfants des écoles abrésiennes,
- **VALIDE** la charte de fonctionnement du conseil municipal des enfants proposée par Hélène PEGOUD et Jean-Marc FUGIER
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création de ce conseil municipal des enfants des écoles abrésiennes,
- **DONNE** tout pouvoir à Hélène PEGOUD et à Jean-Marc FUGIER pour assurer le bon fonctionnement de ce conseil municipal des enfants.

2021-D-09 Vente du Tracto pelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre pour 20 000€ le tractopelle NH LB95.B acquis en 2018 pour 41583€ HT.

Il propose également que les services techniques fonctionnent désormais avec du matériel de location adapté, mini pelle principalement, jusqu'en fin d'année 2021.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la vente du tractopelle NH LB95.B pour une somme de 20 000€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

2021-D-10	Subventions aux associations
------------------	-------------------------------------

Philippe Thiebaut, Loris Scarpa et Chantal Nelaton quittent la salle.

Monsieur le Maire donne la parole à Ludovic LEPRETRE, qui présente la proposition des montants de subventions à verser aux associations formulée par la commission « Sports-Associations » .

Noël Leca demande quelle est la clé de répartition. Ludovic Lepretre précise que la commission est répartie sur l'historique. Le travail est en cours pour 2022 et sera basé sur les effectifs des associations, entre autres.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire
- **VALIDE** le tableau d'attribution des subventions 2021 ci-dessous
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces subventions.

MJC	45 700,00
-----	-----------

LIGUE CONTRE LE CANCER	650,00
CROIX ROUGE	200,00
RESTO DU COEUR	300,00
ADMIR	700,00
SSIAD	1 600,00
ASSO. COMMERCANTS	1 000,00

FNACA ABRETS	100,00
FNACA FITILIEU	100,00
UNION PAROISSIALE	250,00
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	100,00
HARMONIE DES TISSERANDS	160,00
DONNEURS SANG	150,00
JSP	300,00
COMITE FETES ABRETS	1 000,00

FOYER JEUNE LBD	200,00
FOYER JEUNE FITILIEU	200,00
USEP ABRETS	200,00
USEP FITILIEU	200,00

SOU DES ECOLES	
TAZIEFF	100,00
DES DAUPHINS	100,00
TABARLY	100,00
FITILIEU	100,00
LBD	100,00
ASF BOURBE	800,00
USB	800,00
BASKET	880,00
PETANQUE	150,00
BOULE ABRESIENNE	150,00
CLUB TIR	450,00
SECTION CYCLISTES	360,00
TENNIS DE TABLE	500,00
VOCAB	300,00
OXYGYM	200,00
ABRETS DANSE	200,00

TOTAL	53 110,00
-------	------------------

2021-D-11 Tirage au sort des jurés d'assises 2022

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés criminels à partir de la liste électorale communale conformément à l'arrêté 38-2020-05-25-04 de Monsieur le Préfet de l'Isère qui demande un nombre de noms tirés au sort 3 fois supérieur au nombre réglementaire.

Le tirage au sort établit la liste des 15 noms tirés au sort comme suit :

N°page	ligne	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE
325	3	PERROT	Caroline Florence Gill	25/02/1988	1029 Route de la Gare - Fitilieu
352	7	REY	Cindy Marie Alexiane	14/06/1995	2 chemin des Templiers –La Bâtie
400	10	TROILLE	Majorie Esther Marie	05/08/1984	271 chemin des Ayes - Fitilieu
107	6	CORLET	Elise	07/11/1981	10 impasse du Beurrier- Les Abrets
231	1	JEAN	Christophe René Victor	23/03/1979	547D, route de Luissert - Fitilieu
139	10	DUMARTY	Laure Chantal	10/12/1972	19 rue A. Briand- Les Abrets
079	5	CECILLON	Eric Alexandre	03/06/1990	2 impasse Le Cuaz – La Bâtie
261	7	LOVERY	Philippe Vincent	19/10/1982	4 impasse des Mésanges
392	8	TERZIC	Jasmin	11/07/1995	17 rue Louis Gagneu – Les Abrets
286	5	MICHEL	Catherine Marie-Pierre	04/10/1961	50 chemin des Guillières – La Bâtie
158	8	FERRIEUX	Lisa Renée Marie	03/06/1992	16 rue Adrien Bourgeat- Les Abrets
340	8	PORTICELLI	Faust Fabrice	24/07/1953	21B rue d'Italie – Les Abrets
416	2	VILAIN	Françoise Germaine Louise	16/11/1953	2 impasse Le Cuaz – La Bâtie
253	9	LEMAIRE	Olivier Michel Marcelle	02/02/1976	17 rue Bayard – Les Abrets
272	8	MARTIN	Michelle Odette Yvonne	20/10/1969	33 rue Stendhal – Les Abrets

QUESTIONS DIVERSES

François Boucly demande si on connaît la date de fin des travaux et donc de réouverture de la piscine ?

Philippe Latour précise que le chantier a pris un peu de retard mais que l'ouverture était prévue en novembre et l'ouverture en janvier. On risque d'avoir un peu de décalage. Un point presse est prévu par l'intercommunalité à la fin du mois.

Noël Leca demande si la municipalité compte réagir sur l'utilisation excessive du domaine public faite par les commerces locaux, les terrasses notamment, qui pose problème pour le passage des piétons et des fauteuils roulants. On constate parfois des utilisateurs des trottoirs qui doivent passer sur la route.

Monsieur le Maire précise qu'en effet des installations de chantier ont gêné le passage sur les trottoirs notamment rue Clément Gondrand mais le chantier est désormais terminé et la circulation piétonne doit revenir à la normale. Pour le reste, en effet il faudra rappeler les obligations à respecter aux différents commerces concernés. Des facilités ont toutefois été accordées après cette longue période de fermeture des commerces, principalement des bars, afin de faciliter leur redémarrage. Les arrêtés d'occupation du domaine public vont être rédigés et seront plus précis sur les obligations à respecter.

N'ayant plus de questions, La séance est levée à 22h00.